

SEANCE ORDINAIRE DU 25 mars 2026

L'an deux mille vingt six le vingt cinq mars à dix sept heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis Bourelly, Maire.

Présents : Mrs Bernard Molherac, Jean-Claude Naud, Jean-Pierre Sahun, Philippe Rouveyrol, Christian Protche, Mmes Caroline Vicini, Anne Rannou, Cathy Touchard, Roselyne Le Van.

Absent : Mme Michèle Bouillot (procuration à Régis Bourelly).

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les différentes délégations qui peuvent lui être données.

Lecture est donnée des délégations :

- 1) *d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.*
Accepté à l'unanimité
- 2) *de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal*
Accepté à l'unanimité
- 3) *de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires*
Accepté à 9 voix et 1 abstention
- 4) *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget*
Accepté à l'unanimité
- 5) *de décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*
Accepté à l'unanimité
- 6) *de passer les contrats d'assurance*
Accepté à l'unanimité
- 7) *de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*
Accepté à l'unanimité
- 8) *de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières*
Accepté à l'unanimité
- 9) *d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges*

Accepté à l'unanimité

10) de décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600€

Accepté à l'unanimité

11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Accepté à l'unanimité

12) de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

Accepté à l'unanimité

13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

Accepté à l'unanimité

14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

Accepté à l'unanimité

15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

Accepté à l'unanimité

16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

Accepté à l'unanimité

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

Accepté à l'unanimité

18) de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

Accepté à l'unanimité

19) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€ autorisé par le conseil municipal

Accepté à l'unanimité

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter les indemnités du maire et des adjoints.

MAIRE : 28.1% de l'indice brut 1027

Accepté à 10 voix pour

ADJOINTS : 10.89% de l'indice brut 1027

Accepté à 9 voix pour

VOTE DES COMMISSIONS

Mr le Maire propose de voter les différentes commissions.

Commission des finances :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac, Mmes Caroline Vicini, Cathy Touchard, Roselyne Le Van.

Commission scolaire :

Mr Régis Bourelly, Mmes Caroline Vicini, Cathy Touchard, Roselyne Le Van, Mich le Bouillot.

Commission f tes et c r monies :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac, Jean-Pierre Sahun, Jean-Claude Naud, Philippe Rouveyrol, Christian Protche, Mme Caroline Vicini.

Commission des travaux et de l'environnement :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac, Jean-Claude Naud, Jean-Pierre Sahun, Philippe Rouveyrol.

Commission de l'agriculture :

Mrs Bernard Molh rac, Jean-Claude Naud, Mmes Cathy Touchard, Mich le Bouillot.

Commission appel d'offres :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac, Jean-Pierre Sahun, Jean-Claude Naud, Christian Protche.

Commission tourisme :

Mrs Régis Bourelly, Jean-Claude Naud, Mmes Caroline Vicini, Roselyne Le Van, Mich le Bouillot.

Commission du personnel :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac, Jean-Pierre Sahun, Philippe Rouveyrol, Mme Anne Rannou

Commission sport-loisirs-culture :

Mr Régis Bourelly, Mmes Caroline Vicini, Anne Rannou, Roselyne Le Van.

D l gu s syndicat d' lectrification :

Mrs Régis Bourelly, Bernard Molh rac,

D l gu s SIRP :

Titulaires : Mmes Caroline Vicini, Cathy Touchard

Suppl antes : Mmes Roselyne Le Van, Mich le Bouillot.

FIN DE SEANCE : 18h40